

L'association ART EMOTION est une association à but non lucratif de type loi 1901, les membres sont donc tous bénévoles. Le règlement intérieur prévu à l'article 14 des statuts précise le fonctionnement de l'association.

Art.1 : Inscription

Effectuer une inscription confirme votre engagement et passe par l'acceptation du Règlement Intérieur.

Art.2 : Conditions d'inscription

Un inscrit est obligatoirement un adhérent et toute adhésion engage au paiement d'une cotisation annuelle dont le montant est fixé à l'Assemblée Générale. Cependant un adhérent n'est pas forcément inscrit aux différents cours proposés.

Un adhérent est avant tout un membre actif pouvant participer à l'amélioration de la qualité des services proposés par l'association.

Les personnes désireuses de participer aux cours devront, quant à elles, payer la cotisation en début de période, qui varie selon les cours choisis et le choix de paiement et fournir le certificat médical de non contre-indication à la pratique de la discipline ou des disciplines choisies, sans quoi, le pratiquant se verra l'accès aux cours refusé jusqu'à sa régularisation d'inscription.

Aucun remboursement ne sera consenti en cas d'absence hors décision exceptionnelle du bureau.

Donc, pour **être considéré comme « inscrit »** et avoir accès aux cours, les documents à fournir sont :

- Le certificat médical de non contre-indication à la pratique de l' (des) activité(s) pratiquée(s).
- Le bulletin d'adhésion rempli et signé (et son paiement)
- La fiche d'inscription remplie et signée
- L'autorisation de diffusion remplie et signée
- Le règlement de la cotisation (paiement des cours)

Règlement des cotisations : aucun règlement en retard ne sera autorisé. Vous devrez payer la totalité de votre cotisation quelle que soit la formule choisie selon les conditions fixées par le bureau.

Les chèques sont encaissés une fois par mois (entre le 10 et le 20). En l'absence de date notifiée au dos des chèques, l'encaissement se fait successivement mois après mois.

Art.3 : Calendrier

Les cours seront assurés à partir du début de saison et ce pour toute l'année scolaire hors vacances scolaires et jours fériés, sauf décision exceptionnelle du bureau.

L'arrêt des cours se fera aux alentours de la fin d'année scolaire.

L'association permet d'effectuer un cours d'essai gratuitement durant toute la saison.

L'association se réserve le droit de modifier les horaires en cours d'année et d'annuler un cours si le nombre de personnes n'est pas suffisant.

Art.4 : Certificat Médical

Un certificat médical datant de moins de trois mois est OBLIGATOIRE pour toute inscription à l'association Art Émotion. Sans ce document l'association sera contrainte de refuser l'accès aux cours aux personnes concernées pour des raisons de sécurité et d'assurance. Tout souci de santé devra être signalé au professeur et sur la fiche d'inscription. L'association se décharge de toute responsabilité car le suivi médical doit être assuré en parallèle d'une pratique physique et sportive.

En outre une décharge de responsabilité pourra être signée avant votre cours d'essai.

Art.5 : Urgence Médicale

En cas d'urgence médicale lors des cours le professeur est habilité à prendre toute disposition nécessaire : premiers soins, appel des secours, transfert vers un établissement de santé le plus proche.

Art.6 : Assurance

L'association Art Émotion a souscrit une assurance Responsabilité Civile auprès de AXA assurance, qui couvre uniquement les adhérents de l'association sur les dommages qu'un membre pourrait causer à autrui. Si la personne se blesse seule l'association se décharge de toute responsabilité et les frais médicaux seront à la charge de la personne elle-même.

Art.7 : Fonctionnement des cours

Toute personne accompagnant son enfant doit s'assurer de la présence du professeur avant de le laisser à l'intérieur de la structure. **Les professeurs de l'association et l'association ne peuvent être considérés comme responsables des enfants en dehors des cours.**

Tous les élèves sont tenus de se présenter à leur cours 10 minutes avant le commencement de celui-ci. Le professeur vous remercie de respecter les horaires pour un meilleur travail et pour l'apprentissage des autres élèves.

Il est recommandé :

- D'avoir une tenue conforme à la pratique et respectueuse d'autrui (vêtements, coiffure, ...)
- De jeter son chewing-gum avant les cours.
- D'éteindre son portable à l'intérieur du studio.
- D'éviter de porter sur soi des bijoux pendant les cours.
- De ne pas prendre des objets de valeurs (bijoux, portable, argent).
L'association décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte.
- De ne pas assister aux cours sauf autorisation exceptionnelle de l'enseignant.
- De respecter les personnes et les locaux (cf. règlement local).

Art.8 : Discipline

L'association se réserve le droit d'exclure définitivement un individu, sans remboursement de la cotisation, pour manque de discipline ou non-respect, envers le professeur ou tout autre membre, ou bien envers le matériel.

Art.9 : Absence

Il est préférable, dans la mesure du possible, de **prévenir le professeur en cas d'absence**. S'il s'agit d'une absence du professeur, l'association s'engage à prévenir ses membres dans les plus brefs délais, par tout moyen (sms, email, affichage sur la porte des locaux,...).

Si le professeur s'absente plus de deux semaines consécutives, l'association s'engage à vous rembourser les cours manqués au-delà de ces deux semaines, ou à procéder à un remplacement, excepté pour les cours à la carte.

Art.10 : Hygiène et sécurité

Par mesure d'hygiène et de sécurité, nous demandons :

- De ne pas rentrer dans la salle avec des chaussures venant de l'extérieur d'avoir donc des chaussures dédiées à la pratique en salle uniquement.
- D'avoir une tenue correcte et adaptée à la pratique de la danse et/ou de l'entretien corporel, c'est à dire pas une tenue de ville, de préférence un short ou pantalon permettant une grande liberté de mouvement et sans boucle métallique ni rivet. A voir avec votre professeur avant le début des cours.
- De prévoir une serviette ou son tapis de gym par mesure d'hygiène pour tous et également une paire de chaussettes (en cas de prêt de matériel ceci est impératif).
- D'avoir le visage dégagé (prévoir élastiques ou barrettes pour les cheveux).
- Pour votre sécurité et celle d'autrui, il est formellement interdit d'être sous l'emprise de substances pouvant altérer votre comportement, nuire à votre santé ou celle d'autrui (alcool, drogue, certains médicaments...), dans le cadre des activités culturelles et sportives proposées.

Art.11 : Informations de l'association

Les membres ou leurs responsables légaux devront **se montrer très attentifs aux courriers, messages et documents** (reçus par email, par texto, ou distribués lors des cours par le professeur ou tout membre du bureau de l'association).

Ils vous informeront des éventuelles modifications d'emploi du temps, des manifestations, de l'organisation générale de l'association.

Art.12 : Manifestations

En tant que membre de l'association, votre présence est souhaitée lors des différentes manifestations, qu'elles concernent l'association en elle-même (spectacle de fin d'année...) ou indirectement (participation à des projets divers et variés...).